

BeSafe®



REGLEMENT

ANNIVERSAIRE

EN MAGASIN du 13 mai 2014_ au 20 Juin 2014

SUR FACEBOOK du 20 mai 2014_ au 20 Juin 2014

1. Organisation de l'Opération

La Société BESAFE FRANCE, Société immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Antibes sous le numéro 794 325 530 00028, ayant son siège social à 400 avenue Roumanille ZAC Saint Philippe 06410 BIOT (Ci-après dénommée la «Société Organisatrice ») organise un concours sans obligation d'achat.

1.1 Lieu de l'opération

L'opération se déroulera exclusivement dans les magasins participants dans lesquels sera affiché le présent règlement du jeu, ainsi que sur la page Facebook <https://www.facebook.com/BesafeFr> .

1.2 Durée de l'opération

L'opération se déroulera en magasin du 13 mai au 20 juin 2014 et sur Facebook du 20 mai au 20 juin, le tirage au sort aura lieu le 27 juin 2014 et les résultats seront publiés à partir du 4 juillet 2014.

2. Principe de l'Opération

Il s'agit d'un concours sans obligation d'achat; pour participer le participant doit avoir répondu correctement aux trois questions inscrites sur le bulletin de participation disponible en magasins et sur une interface Facebook.

Un tirage au sort déterminera les gagnants au niveau national et au niveau du magasin. Les participants Facebook seront uniquement inscrit pour le tirage national.

2.1. Process du tirage au sort

Les bulletins gagnants seront tirés au sort. Le tirage aura lieu le 27 juin 2014.

Tirage magasin

- Chaque magasin aura envoyé 1 enveloppe de bulletins de participation récoltés entre le 30 avril et le 20 juin, à MBD Consulting 45 chemin du cabanon 06740 Châteauneuf,
- Dans un premier temps le tirage magasin, les bulletins sont tirés magasin par magasin, puis remis dans les enveloppes.

Tirage national

- Dans un deuxième temps tous les bulletins magasins seront mélangés pour permettre le Tirage national magasin.
- L'administrateur de notre jeu-concours sur Facebook, Kontest, enverra les formulaires de participation remplis par les participants via internet à règlementdejeu.com, pour procéder au tirage au sort internet avec un huissier.

3. Conditions de participation

La participation à l'Opération est ouverte à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine à l'exclusion des membres du personnel des magasins participants, des membres du personnel de la Société Organisatrice et de ses sociétés apparentées et des membres du personnel des sociétés gestionnaires de l'Opération ainsi que des membres de leurs familles.

4. Annonce de l'Opération

L'Opération est annoncée sur les supports suivants :

- Dans les magasins avec le support publicitaire prévu à cet effet
- Par emailing- selon les magasins
- Sur internet via et sur le site Facebook de BeSafe-France

5. les timings de l'opération en magasin

- ❖ Mise en place de l'OP : Démarrage selon magasin AU **13 MAI 2014**
- ❖ Fin du concours, fin des dépôts des bulletins **le 20 JUIN 2014 à 12heures**
- ❖ Renvois des bulletins de participation dans l'enveloppe **TAMPONEES le 20 JUIN 2014**
- ❖ **Tirage au sort le 27 juin 2014 | Annonce au magasin** des gagnants par mail le **3 JUILLET 2014**
- ❖ **Annonce des gagnants** par mail le **4 JUILLET 2014** (et par SMS pour les gagnants du concours national)
- ❖ Publication en magasin de la liste de gagnants le **4 JUILLET 2014** (liste à imprimer et à afficher)

6. Dotations mises en jeu au cours de l'Opération

L'opération s'accompagne, d'un bon d'achat sur un produit Besafe qui donnera lieu à une réduction immédiate du prix, donnée par le magasin.

A gagner par tirage national 25 sièges : **iZi COMBI BeSafe** ou au choix **iZi UP KID** à cocher sur le bulletin (magasins 20 gagnants et Facebook 5 gagnants)

Lots nationaux	Valeurs	Quantité en jeu	TOTAL
iZi COMBI BeSafe ou iZi UP KID	479 € (iZi Combi) et 262 € (iZi UP)	25	Entre 6550 € et 11975 €

En tirage magasin : 25 prix par magasin participant

- 1^{er} Prix : Kit Dos ou face route Besafe (valeurs 60€ et 50€)
- 2^{ème} et 5^{ème} prix : 4 housses de protection de siège Besafe Kid ou UP (valeur 30€)
- Du 6^{ème} au 15^{ème} : 10 miroirs Besafe
- Du 16^{ème} au 25^{ème} : 10 Pare-soleils Besafe

Lots magasins	Val magasin	Quantité en jeu	TOTAL
Housse de protection pour iZi Kid/Combi/Plus/Confort *	39,90 €	2	79,80 €
Housse de protection iZi UP et UP Fix*	39,90 €	2	79,80 €
NOUVEAU Package "Dos Route"	59,90 €	1	59,90 €
Ecran pare-soleil	3,90 €	10	39,00 €
Rétroviseur bébé	9,90 €	10	99,00 €
TOTAL			357,50 €

7. Conditions de livraison des dotations gagnées

Les gagnants par magasin et les gagnants nationaux iront chercher leur lot dans les magasins dans lesquels ils ont participé.

Pour les participants Facebook en cas de distance de plus de 80 km, entre le magasin le plus proche et l'adresse indiquée sur le bulletin rempli en ligne, les gagnants se feront livrer leur récompense à leur domicile.

8. Modalités de participation à l'Opération

Pour participer, les joueurs doivent se rendre dans un des 50 magasins participant à l'opération et remplir le bulletin de l'opération «ANNIVERSAIRE» disponible à l'accueil du magasin, ou sur l'interface Facebook en aimant la page BeSafe France et en cliquant sur l'application dédiée.

Le joueur doit répondre à trois questions, elles doivent être toutes justes.

- Le « Dos Route c'est 2 fois plus sûr 5 fois plus sûr



- Besafe est la marque la plus vendue en Scandinavie Vrai Faux
- La marque Besafe fête cette année les 25 mois du Dos Route les 25ans du dos Route

Une seule participation par foyer (même nom, même adresse ; une seule adresse électronique) sera acceptée.

Toute inscription incomplète, frauduleuse et/ou non conforme au présent règlement et/ou comportant des informations inexacts ne pourra être prise en compte et entraînera la nullité de la participation.

9. Acceptation du règlement et accès au règlement

9.1 Acceptation du règlement

La participation à l'Opération entraîne l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Toute fraude, tentative de fraude ou non-respect du présent règlement entraînera la disqualification immédiate et automatique de son auteur, la Société Organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

9.2 Accès au règlement

Le présent règlement est disponible dans le magasin participant et sur la page Facebook BeSafe France.

9.3 Validation du règlement par huissier

Le règlement du jeu est déposé à la SCP ACTA Etude de Maitres PIERSON Joseph – PIERSON Hervé et MEROT Alain société civile professionnelle titulaire d'un office d'huissier de justice domiciliée 15 rue de Sarre BP 15126 57074 METZ Cedex 3.

10. Annulation / Modification de l'Opération

La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler, de reporter, de prolonger, d'écourter ou de modifier partiellement ou en totalité la présente opération en cas de force majeure ou en cas de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté.

Si au terme de l'Opération, l'ensemble des dotations n'avait pas été attribué, la Société Organisatrice se réserve le droit de prolonger l'Opération.

Toute modification du règlement fera l'objet d'un avenant et d'une information auprès des participants.

11. Remboursement des frais de connexion à internet pour la participation sur Facebook

Conformément aux dispositions de l'article L. 121-36 du Code de la consommation, l'accès au site internet et la participation au jeu qui y est proposé sont entièrement libres et gratuits, en sorte que les frais de connexion au site, exposés par le participant, lui seront remboursés selon les modalités ci-dessous :

- Un seul remboursement par mois et par foyer (même nom, même adresse postale)

- Participant résidant en France
- Durée maximum de connexion permettant de participer au jeu de 5 minutes.

Les fournisseurs d'accès à Internet offrant actuellement, une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément convenu que tout accès au site s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le participant de se connecter au site et de participer au jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

Les frais de connexion seront remboursés en cas de connexion payante facturée au prorata de la durée de communication.

Dans l'hypothèse d'une connexion faisant l'objet d'un paiement forfaitaire pour une durée déterminée et, au-delà de cette durée, facturée au prorata de la durée de communication, les frais de connexion au site seront remboursés au participant dès lors qu'il est établi que le participant a excédé le forfait dont il disposait et que ce forfait a été dépassé du fait de la connexion au site.

Pour obtenir le remboursement de ses frais de connexion, ainsi que des frais d'affranchissement de sa demande de remboursement, le participant doit adresser à « L'organisatrice », dans le mois du débours de ces frais, le cachet de la poste faisant foi, une demande écrite, établie sur papier libre, contenant les éléments suivants :

- l'indication de ses noms, prénom et adresse postale personnelle
- l'indication des dates, des heures et des durées de ses connexions au site
- la copie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique et/ou du fournisseur d'accès auquel il est abonné, faisant apparaître les dates et heures de ses connexions au site.

Les frais d'affranchissement nécessaires à la demande de remboursement des frais de connexion seront remboursés, sur demande, sur la base du tarif postal lent en vigueur.

Les frais de connexion sur le site pour la participation au jeu seront remboursés par chèque dans les deux mois de la réception de la demande du participant.

12. Contestation et réclamation

En cas de contestation ou de réclamation relative à l'interprétation du présent règlement, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises à la Société Organisatrice dans un délai de deux mois maximum après la fin de l'Opération.

13. Protection des données personnelles

Les données personnelles collectées sont nécessaires à l'organisation de l'Opération et à l'envoi des questionnaires. Elles sont exclusivement destinées à la Société Organisatrice dans le cadre de l'Opération et ne seront pas utilisées à d'autres fins.

Conformément à la Loi « Informatique et Libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée le 6 août 2004, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de retrait des informations nominatives le concernant qu'il pourra exercer en écrivant à l'adresse suivante : BESAFE FRANCE, 400 avenue Roumanille, ZAC Saint Philippe, 06410 BIOT.



14. Loi applicable

Cette Opération et le présent règlement sont soumis à la loi française.

Dans l'hypothèse où l'une des clauses du présent règlement serait déclarée nulle ou non avenue, cela ne saurait en aucun cas affecter la validité du règlement lui-même.